

Communiqué de presse

17 mai 2006

Vote du projet de loi DADVSI au Sénat :

L'ALLIANCE CONSTATE LES DESEQUILIBRES DE CE TEXTE ET DEMANDE UNE SECONDE LECTURE DU PROJET DADVSI

De riches débats pour un texte bâclé

Les débats sur le projet de loi DADVSI qui ont eu lieu en décembre et en mars à l'Assemblée Nationale ont permis de mettre en évidence la nécessité de mener une **réflexion approfondie sur la mise en place de modes de financement nouveaux** des ayants droit et de la filière culturelle, adaptés aux nouveaux usages du public et au développement exponentiel des échanges et copies d'œuvres sur internet.

L'adoption du principe de la licence globale le 21 décembre 2005 par un groupe de députés de toutes tendances reflétait cette préoccupation : autoriser pour rémunérer, et sortir du cadre uniquement répressif que proposait le gouvernement. En dépit de discussions passionnantes, le gouvernement a entravé toute possibilité d'améliorer le texte plutôt que d'ouvrir un débat qui aurait dû, s'il avait donné lieu à une véritable concertation, mener à une refonte du contrat entre public et artistes. Ce projet reste imparfait et ne règle aucun des nombreux problèmes soulevés lors des discussions.

Spoliation des artistes, répression du public

Le texte adopté le 10 mai par le Sénat reflète doublement cette absence de prise en compte des demandes émanant du public comme des artistes interprètes.

Il ne règle pas le problème des échanges et des copies d'œuvres sur les réseaux de peer-to-peer. Ceux-ci continueront à se développer sans contrepartie pour les artistes interprètes. De plus, le gouvernement a de nouveau refusé de garantir le droit à rémunération équitable des artistes lorsque les œuvres sont diffusées à la télévision ou sur les web-radios. Pour les artistes, le message est clair : ils ne recevront rien des sommes importantes engendrées par le développement des nouvelles diffusions numériques.

Pour le public, l'heure est à la répression. Les personnes téléchargeant pour leur usage personnel ne bénéficieront plus de l'exception pour copie privée – pourtant confirmée à maintes reprises par la jurisprudence -, et devront s'acquitter d'amendes importantes. Le tout dans un climat d'insécurité juridique accrue, puisque le texte ne précise ni qui effectuera les contrôles sur les réseaux, ni ce qui conditionne les amendes (un certain nombre d'œuvres téléchargées ? une seule œuvre téléchargée ?).

Ainsi le texte échoue totalement à représenter l'intérêt général, et à trouver un point d'équilibre. Il ne répond qu'aux intérêts des industriels et annonce la mort de la copie privée, droit apprécié du public et apportant un complément de rémunération indispensable pour les artistes et garantissant les ressources de l'aide à la création.

Une seconde lecture est nécessaire

Par ailleurs, l'Alliance constate de fortes divergences entre le texte voté à l'Assemblée Nationale et celui adopté par le Sénat. Par exemple : la création de nouvelles exceptions au droit d'auteur, la mise en place d'une autorité administrative indépendante, la réduction de l'interopérabilité, à laquelle le ministre de la Culture s'était dit très attaché, les amendements INA portant atteinte aux droits exclusifs des artistes interprètes, et l'obligation faite aux internautes de sécuriser leurs connexions internet.

L'Alliance demande donc au ministre de la Culture et de la Communication de tenir la promesse faite devant l'Assemblée nationale d'une seconde lecture du projet de loi en cas de divergences importantes entre les deux chambres.

Dans cette attente, l'Alliance demande à tous les détenteurs de sites web et de blogues de participer à sa campagne anti-verrous (<http://lalliance.org>) afin de contester ce projet de loi qui menace les libertés numériques.

Contact : Lionel Thoumyre, coordinateur – Tel : 01 44 18 58 54

Membres de l'Alliance Public-Artistes :

Associations de consommateurs et d'internautes (Audionautes, CLCV, Ligue de l'enseignement, UFC Que-Choisir, UNAF) ;
Sociétés de gestion collective des droits d'artistes (ADAMI, SPEDIDAM, SAIF) ;
Syndicats d'artistes (Fédération nationale SAMUP, SAMUP, SNAP CGT, SNEA-UNSA, SNM FO) ;
Associations de photographes (UPC) et de musiciens spécialisés (UMJ, QWARTZ).

Contacts Bureau de l'Alliance :

SPEDIDAM : Lionel Thoumyre – T : 01 44 18 58 54 – lionel.thoumyre@spedidam.fr
ADAMI : Catherine Boissière – T : 01 44 63 10 34 – cboissiere@adami.fr
SAIF : Olivier Brillanceau – T : 01 44 61 07 82 – obrillanceau@saif.fr
CLCV : Frédérique Pfrunder – T : 01 56 54 32 23 – pfrunder@clcv.org
UFC-QUE CHOISIR : Marie-Christine Brument – T : 01 44 93 19 84 – mcbrument@quechoisir.org
UNAF : Jean-Pierre Quignaux – T : 01 49 95 36 35 – jquignaux@unaf.fr

Le public



Les artistes

